

RELEVE DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPETITIONS REGIONALES SENIORS

RIS n°13 semaine 51

Rencontres du 22 au 23 décembre 2018

I. Feuille en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière
PNFAO43	23/12/2018	VOLLEY GUEMENEEN	O448738	15,00 €
RMAAO43	23/12/2018			
RFBAO44	22/12/2018	JS COULAINES	O724695	15,00 €

II. Feuille non conforme

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière
PNMAO44	22/12/2018	CSSG LE MANS	O724826	15,00 €
RFBAO44	22/12/2018	JS COULAINES	O724695	Avertissement car 1 ^{ère} fois
RMBAO44	22/12/2018	JS COULAINES	O724695	Avertissement car 1 ^{ère} fois

III. Feuille mal tenue

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFAO41	23/12/2018	AS LANDAISE	O856917	Joker du marqueur	N° du capitaine de chaque équipe non entouré ; N° du joueur non entouré lors des doubles remplacements de l'équipe des Landes aux 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sets
PNFAO44	22/12/2018	CSSG LE MANS	O724826	Joker du marqueur	25 ^{ème} point, score final de l'équipe du Sco Angers non noté au 3 ^{ème} et 4 ^{ème} sets
PNMAO42	22/12/2018	AS BOUFFERE	O857865	Joker du marqueur	Inversion des deux équipes dans le pavé Résultats
RMAAO43	23/12/2018	VOLLEY GUEMENEEN	O448738	Joker du marqueur	13 ^{ème} point, score final de l'équipe du Guémené non noté au 5 ^{ème} set

Joker du marqueur : un club a le droit d'être exonéré de pénalité pour feuilles mal tenue une fois dans l'année

IV. Marqueur non qualifié - Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFAAO42	22/12/2018	AS BOUFFERE	O857865	20,00 €	Lois JAN a une licence VB

L' marqueur doit impérativement avoir une licence encadrement ou dirigeant

V. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFAO45	23/12/2018	LA ROCHE SUR YON VB	O858891	50,00 €	Amélie GROLLIER a une licence VB

L'entraîneur ou l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence encadrement

VI. Non présentation licence

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RMAAO42	22/12/2018	CONCORDE DE COUERON	O446533	20,00 €	Licences de Mickael LANDAIS et David CHARRIER non imprimées

(Publié le 28/12/2018)
(Publié le 10/01/2019)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.